

A ceux qui sont "pour" de décider si l'égalité civique est... : pour bientôt ou pour la Saint Glin-Glin : 1er février 1959-1963

Autor(en): **Nicod-Robert, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 27

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

16 février 1963 - N° 27

51^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendar
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 28 09

Administration :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7,-
Étranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 1.11781

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI



parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.

NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

L'INTÉGRATION DES FEMMES dans la vie politique suisse

Le rôle de la femme dans la vie politique suisse est différent suivant qu'elle habite un canton où le vote féminin existe, c'est hélas une minorité, ou au contraire un canton où le vote n'est pas encore accordé aux femmes.

Dans le premier cas, le rôle des femmes est surtout de ne pas rester à l'écart de la vie publique, mais d'y participer non seulement en accomplissant leur devoir civique, mais en s'intéressant à la vie publique et cela par le moyen le plus direct en Suisse : à travers un parti politique. Dans notre démocratie, le parti politique est la base de la vie civique de notre nation, c'est là que le citoyen ou la citoyenne apprennent à avoir une opinion, c'est là que se forment ceux qui dirigeront plus tard les affaires publiques. C'est aussi là qu'on apprend à faire ses débuts oratoires devant un public sans trop de risques. L'expérience montre que la femme est aussi capable que l'homme de jouer un rôle politique et d'avoir une opinion valable sur la façon de mener les affaires du pays. L'apparition des femmes dans les Grands-Conseils de Vaud, Neuchâtel et Genève a prouvé que les femmes savaient prendre part à une discussion avec modestie mais en évitant tout excès d'opinion et objectivement.

Certes, il faudra un certain temps pour que les femmes aient une activité de premier plan, mais leur travail et surtout leur assiduité aux séances ont apporté un ferment excellent aux habitudes parlementaires.

(Suite en page 6)

A ceux qui sont «pour» de décider si l'égalité civique est...

Pour bientôt ou pour la Saint Glin-Glin

1er février 1959-1963

Quatre ans déjà... Comme le temps passe. Pour marquer cet anniversaire qui fête l'avènement civique des Vaudoises, vous lirez, ci-contre, les messages des président des Conseils nationaux et des Etats.

Tout en étant très sensibles à leurs vœux et à leurs bonnes paroles, nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine déception.

En effet, depuis que le Conseil fédéral a pris, en 1959, une nette position en recommandant l'octroi du droit de vote aux femmes, nous espérons mieux, pour l'avenir, qu'une attitude passive, un immobilisme terriblement pesant. Dire que « l'égalité politique est en marche, rien ne peut l'arrêter » est certainement exact. Seulement, il y a marche et marche et celle qui est censée nous mener au but, est une marche d'escargot. Et encore ! d'escargot poussif.

Nous sommes certaines, pour notre part, que si nos hautes autorités fédérales voulaient bien prendre une part plus active à l'établissement du suffrage féminin — qu'elles veulent bien considérer comme une nécessité — cette marche deviendrait plus assurée et plus rapide. Mais elle laisserait passer de si belles occasions d'agir que nous ne comprenons plus. Il était possible de déclarer : l'adhésion au Conseil de l'Europe — qui doit nous apporter des avantages économiques — est impossible tant que nous ne ne satisférons pas à ses principes qui excluent toute discrimination politique. A cette prise de position, nos autorités ont préféré un tour de passe-passe.

On nous dit dans le Peuple que « l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe n'entraînera pas ce mouvement irréversible vers l'égalité politique. Elle le renforcera ». Nous ne le pensons pas. On nous a souvent dit aussi : « Les trois cantons romands ont octroyé les droits politiques aux femmes, c'est déjà bien. Les autres ne pourront faire autrement que de suivre le mouvement ». Il faut bien constater qu'ils ne le suivent pas et qu'ils n'en prennent nullement le chemin. Tout cela n'est, hélas, que le miroir aux alouettes.

Nous prétendons que la responsabilité des autorités fédérales est grande dans le fait que le « peuple souverain » tient éloigné des af-

aires publiques 52% de ses constituants. Et pourtant, de par la Constitution même, ce sont elles qui doivent veiller aux intérêts de la nation.

N'est-il pas impensable que le chef de famille, persuadé qu'un changement est nécessaire au bien de celle-ci, ne fasse rien pour que la situation évolue ? C'est pourtant ce qui se passe dans le ménage fédéral.

On nous apprend de source bien informée qu'il est possible — et même probable — que Zurich ait prochainement une votation sur la question qui nous préoccupe. Un bastion enlevé en Suisse allemande pousserait, peut-être,

les autorités fédérales à agir, d'autant plus que la situation, en Suisse, avec les toujours plus nombreux transferts intercantonaux qu'on enregistre, deviendra vite intenable. En effet, est-il normal qu'en passant de certains cantons dans d'autres, les Suissesses se voient bombardées ou privées du droit de vote.

Si nos renseignements concernant une prochaine consultation populaire à Zurich sont exacts, nous ne doutons pas que le suffrage féminin mettra tout en œuvre pour enregistrer un succès. L'expérience le prouve : on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

H. Nicod-Robert

Les Seigneurs de la Création

Le lion de sa compagne
[protège la tanière,
Le renard le terrier, le
[tigre le repaire ;
L'homme quant à lui pour-
[chasse ses semblables,
Ses coups vont droit au
[but, il est inégalable ;
Bien court cependant est
[le dernier suris
Et déjà retentit le terrible
[hallali ;
Le monde — du genre hu-
[main débarrassé —
Par les seuls animaux se
[verra gouverné ;
Et l'homme... qui donc
[l'exterminera ?
Qui ? Lui-même s'en char-
[gera

Hermann Mostar (Traduction
Jacqueline Mignon)



Dessiné par Paul Weber et reproduit avec la permission du Dr Bernhard Grzimek, directeur du Jardin zoologique de Francfort

SOMMAIRE

- Vous lirez en
- Page 2: Opinion et enquête des consommatrices
- Page 3: Le conseiller fédéral Wahlen affirme... L'Association vaudoise des citoyennes et le 1er février
- Page 4: Le Tessin a besoin d'assistantes
- Page 5: L'enfant et la mère dans le monde industriel La maîtresse de rythmique
- Page 6: La loi sur la protection civile



UNION
DE
BANQUES
SUISSSES



8, place du Molard

Extrait vitamincieux

Bévita

pour assaisonner et tartiner

Levure vitamincieuse

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

Une maison de classe

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Coin

34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00